

# BILAN 2024 & PERSPECTIVES 2025

Fin de rédaction le 19 janvier 2025.

## LES FONDS HELIUM

Veillez trouver ci-dessous le récapitulatif de performances des fonds

FONDS - PART	OPVCM / FIA	STRATEGIE EVENT- DRIVEN	LANCEMENT	PERFORMANCE 2024	SHARPE RATIO /Lancement	VOLATILITE /Lancement	ENCOURS M EUR
HELIUM FUND - I EUR	OPVCM	Action	18.12.15	3.87%	1.05	1.62%	952
HELIUM PERFORMANCE - S EUR	OPVCM	Action	03.05.13	4.31%	1.24	2.68%	831
HELIUM SELECTION - S EUR	OPVCM	Action	26.09.14	4.69%	1.16	4.42%	953
HELIUM GLOBAL EVENT DRIVEN FUND - S EUR	FIA	Action	17.11.23	11.01%	1.58	4.93%	28
HELIUM INVEST - S EUR	OPVCM	Crédit	07.06.19	4.88%	0.85	3.83%	230

Source: SYQUANT Capital; données au 31/12/2024; les performances passées ne présagent pas des performances futures. Les performances présentées tiennent compte des frais de gestion, qui varient selon les parts des fonds et influent sur les rendements nets. Le montant minimum de souscription diffère également selon les parts des fonds présentés. Consultez la documentation officielle (prospectus et DIC) sur [www.syquant-capital.fr](http://www.syquant-capital.fr) pour plus de détails. FIA uniquement réservé aux clients professionnels et minimum de souscription de 100K€ pour la part S.

Bien que 2024 ait été une année difficile, notre stratégie d'arbitrage de fusions et acquisitions a évité de nombreux écueils, en particulier aux États-Unis, en adoptant une approche prudente. Pour l'avenir, l'élection de Donald Trump en 2025 devrait modifier considérablement le paysage des opérations M&A, en particulier aux États-Unis. Un environnement réglementaire plus favorable aux entreprises devrait renforcer leur confiance et faciliter la conclusion de transactions plus importantes et plus ambitieuses, en particulier dans les secteurs de l'énergie, la finance et l'industrie. Cela devrait également avoir une influence positive sur l'activité de fusion et d'acquisition en Europe. Toutefois, la prudence est de mise dans les secteurs sensibles tels que les médias, la technologie et la santé, ainsi qu'en ce qui concerne les acquisitions d'entreprises américaines par des sociétés étrangères, en raison des règles plus strictes du CFIUS.

Dans l'ensemble, les perspectives 2025 sont positives, avec une augmentation attendue du flux d'opérations, en particulier du private equity, grâce à un environnement économique et réglementaire plus favorable.

## STRATEGIE EVENT DRIVEN EQUITY

### MERGER ARBITRAGE (M&A)

Bien que l'année aura été une nouvelle fois compliquée pour la stratégie d'arbitrage M&A, nous avons néanmoins réussi, par une approche « court-termiste » et prudente (principalement aux US), à éviter les relatifs nombreux écueils de l'année et à délivrer une performance positive satisfaisante et peu volatile.

On notera deux zones géographiques distinctes cette année :

- D'un côté l'Europe : avec un flux de transactions assez satisfaisant relativement à son historique et avec des marges toujours intéressantes.
- De l'autre les USA : avec des dossiers malmenés par les régulateurs Antitrust (FTC et DOJ), des calendriers souvent ralentis et un risque réglementaire pas forcément bien reflété dans les spreads (marges) : globalement un mauvais profil de rendement/ risque cette année aux US.

Au vu de la mauvaise rentabilité des dossiers US, nous avons donc préféré réduire la voilure sur cette zone géographique ce qui nous a permis de réaliser une bonne performance relativement à l'environnement.

Globalement, on retient la bonne tenue du M&A Européen, un environnement réglementaire US difficile avec des dossiers rallongés et un manque de grosses opérations et enfin un taux d'échec assez important. On citera DS Smith/Mondi principalement en Europe, Capri/Tapestry et Albertson/Kroger aux US mais aussi Hess/chevron, Juniper/HPE et Amedisys/UNH (deals opérations toujours en cours mais qui ont souffert d'écartement de spread marge important) et enfin China TCM/Sinopharm à Hong Kong.



En nombre, nous avons investi sur plus d'une centaine d'opérations M&A, environ 45% en Europe, 45% aux US et 10% en Asie. En revanche en exposition nous avons eu en moyenne un fort biais Européen (70/30) pour les raisons citées précédemment. Enfin, le portefeuille aura été très fortement diversifié : la quasi-totalité des opérations a généré chacune entre 0 et 15bps de performance positive. Aucun gros performer donc mais aucune perte notable cette année.

## PERSPECTIVES

L'élection de Trump est un vrai changement pour l'environnement M&A pour 2025. Après plusieurs années d'un contexte M&A US difficile à cause du positionnement très défensif des régulateurs Américains sous le mandat Biden, sous Trump nous devrions enfin retrouver un environnement plus amical et propice à des consolidations dans la plupart des secteurs comme l'Industrie, les Banques, la Pharma ou l'Énergie. Nous devrions revenir à des théories anticoncurrentielles plus conventionnelles et des relations plus « business friendly » avec les sociétés ce qui devrait pousser les différents acteurs dans des rapprochements nombreux et ambitieux.

Également, le processus de fusion devrait être raccourci et moins volatile que sous le mandat du président Biden. Enfin l'autre point positif est la force du dollar vis-à-vis de l'euro notamment, ce qui devrait amener un plus grand nombre d'opérations transatlantiques souvent présentant un bon profil rendement-risque.

En revanche, si nous devrions y gagner globalement sur l'aspect réglementaire et sur une meilleure visibilité des dossiers, certains éléments négatifs sont probablement à prendre en compte. A commencer par le CFIUS (Les investissements étrangers aux US) qui sera encore plus conservateur sous l'ère Trump, décisionnaire final de cette agence. Prudence également dans certains secteurs sensibles comme la Tech et la Santé où les Républicains partagent les combats idéologiques des Démocrates. Enfin la relation avec la Chine ne devrait pas s'arranger, les marges des deals transactions Américaines nécessitant la SAMR (régulateur Chinois) devraient donc être plus rémunératrices car plus risqués.

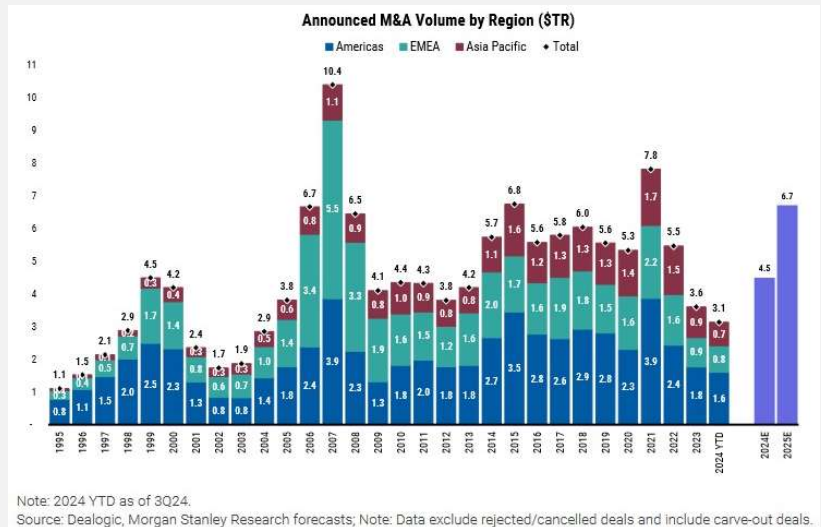
En Europe, nous nous attendons à ce que 2025 soit dans la continuité de 2024 avec de nouvelles opérations annoncées : la baisse continue des taux, la force du dollar et des sociétés globalement sous valorisées et donc attractives pour des acteurs extra Européens.

Nous sommes donc globalement optimistes pour ce segment cette année dont l'environnement réglementaire plus amical devrait amener un nombre d'opérations M&A plus porteur que ces dernières années.

## Augmentation de l'activité Private Equity

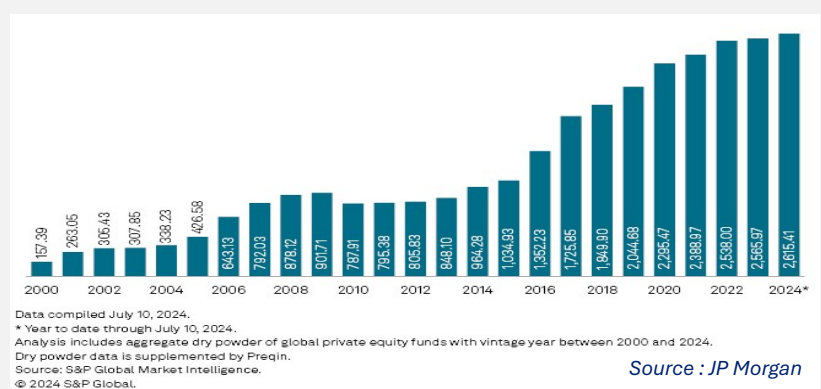
L'activité de private equity a été faible ces dernières années, affectée par des taux d'intérêt plus élevés, entraînant une hausse des coûts d'emprunt. Des conditions de financement plus stables en 2025 devraient stimuler l'activité M&A de la part des acteurs du private equity. Les acteurs du private equity disposent d'un montant croissant de capital non engagé. Selon les données de S&P Global Market Intelligence et Preqin, les fonds mondiaux de private equity et de capital-risque détenaient un montant record de 2,62 billions de dollars de capital non engagé au 10 juillet 2024. Cette réserve financière, combinée aux augmentations attendues des monétisations pour le recyclage du capital, devrait encourager un niveau accru de transactions M&A en 2025 provenant du private equity.

### Volume de transactions M&A annoncées et anticipées



Note: 2024 YTD as of 3Q24. Source: Dealogic, Morgan Stanley Research forecasts; Note: Data exclude rejected/cancelled deals and include carve-out deals.

### Capital non engagé du Private Equity mondial 2000-2024



Data compiled July 10, 2024. \* Year to date through July 10, 2024. Analysis includes aggregate dry powder of global private equity funds with vintage year between 2000 and 2024. Dry powder data is supplemented by Preqin. Source: S&P Global Market Intelligence. © 2024 S&P Global.

Source : JP Morgan



## ACTIVISME SUR LES ENTREPRISES

Le marché s'accordant généralement sur la robustesse de l'environnement des fusions et acquisitions, les conditions sont favorables aux campagnes activistes à l'échelle mondiale. Les fusions-acquisitions sont généralement la solution privilégiée pour corriger les sous-évaluations identifiées par les activistes, ces derniers obligeant les conseils d'administration à entreprendre des révisions stratégiques.

## STRATEGIE SOFT CATALYST EQUITY

2024 n'aura pas été une année très favorable à la stratégie de Soft Catalyst.

On peut d'abord l'expliquer par des facteurs globaux, à commencer par un environnement politique, économique et financier complètement plombé en Europe.

Cela s'est traduit par un nombre d'opérations Corporate beaucoup

plus calme que les précédentes années, bien illustré par la faiblesse de l'activité d'Equity Capital Market (IPOs et opérations secondaires).

Le portefeuille a également souffert de deux opérations spécifiques avec Atos en début d'année et la scission de Vivendi en fin d'année représentant une performance négative sur le fonds d'environ -1.5% (resp -2%).

La stratégie d'arbitrage sur dividendes n'a pu réaliser tout le potentiel de performance escompté en raison de la pression sur le secteur auto en Europe et la baisse du dividende de BASF courant septembre.

En nombre, nous avons investi sur plus d'une centaine d'opérations M&A, environ 45% en Europe, 45% aux US et 10% en Asie. En revanche en exposition nous avons eu en moyenne un fort biais Européen (70/30) pour les raisons citées précédemment. Enfin, le portefeuille aura été très fortement diversifié : la quasi-totalité des opérations a généré chacune entre 0 et 15bps de performance positive. Aucun gros performer donc mais aucune perte notable cette année.

## PERSPECTIVES – EVENT DRIVEN EQUITY

Contrairement aux années précédentes, 2024 aura vu la stratégie M&A enregistrer une meilleure performance que la stratégie Soft Catalyst, ce qui conforte notre approche d'avoir deux moteurs de performance partiellement décorrélés. Si l'année 2025 se présente sous de très bons auspices en ce qui concerne le M&A, il est difficile à ce stade de se prononcer sur le reste. Nous sommes néanmoins beaucoup plus constructifs sur le background contexte économique européen qui reste un élément déterminant pour le deal-flow l'activité Corporate du Soft Catalyst. Si la situation politique en France ainsi qu'au UK devraient à continuer à peser, un certain nombre d'éléments incitent à être plus optimistes sur la situation en Europe : la baisse des taux, la baisse de l'euro, des ratios de valorisation beaucoup plus attractifs qu'aux US, les élections allemandes qui devraient amener un Friedrich Merz très business friendly au poste de chancelier et last but not least la possible fin de la guerre en Ukraine.

Tous ces éléments ne doivent évidemment pas nous faire oublier l'extraordinaire attraction de l'économie américaine avec l'investiture de Donald Trump ce 20 janvier qui devrait être globalement favorable à l'activité Corporate.

## EVENT DRIVEN CREDIT – HELIUM INVEST

L'année 2024 se termine en-deçà de nos objectifs puisque le fonds termine l'année avec une performance de 4.88% (Helium Invest Part S), soit une performance de 1.16% au-dessus de l'ESTR (L'ESTR capitalisé sur 2024 atteint 3.72%).

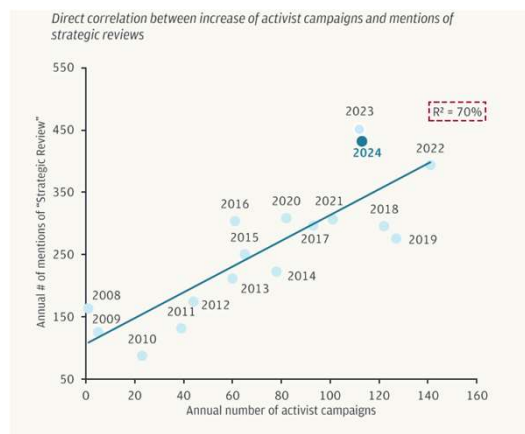
## CREDIT COURT-TERME

L'activité de crédit court terme a délivré une performance positive mais limitée (1.13%). Les spreads de crédit serrés nous ont contraint dans nos investissements et nous avons préféré être patients pour trouver des points d'entrée intéressants comme au mois d'août lors du flash crash au Japon.

L'inversion de la courbe des taux peut constituer une configuration pénalisante pour nos investissements à levier puisque le fonds se finance au jour le jour au taux €STR pour investir sur des échéances plus longues et donc sur des niveaux de taux plus bas.

La baisse des taux directeurs de la BCE en 2024 moins rapide qu'anticipé par le marché coute quelques points de performance.

## Relationship between activism and strategic reviews



A titre d'illustration, le levier utilisé s'est situé autour de x1.5 alors qu'historiquement est plutôt sur du x2 pour Helium Invest. Le crédit court terme n'a donc représenté qu'une petite partie de nos investissements. Nous sommes plus optimistes sur 2025 sur cette stratégie, car les conditions de marché sont dorénavant plus favorables. Nous rallongerons la durée de nos investissements pour tirer profit de la courbe des taux plus favorable sur les maturités entre 1 an et 2 ans.

## EVENT DRIVEN CREDIT

L'activité Event Driven n'a généré une performance positive que de 3.75% car elle a été affectée par une contre-performance importante sur le dossier Atos qui a amputé de 1.87% le rendement final. Excepté cet accident, les autres investissements Event driven ont performé comme anticipé et ont généré une performance globale de 5.62%. Le marché primaire convertible européen relativement atone n'a que peu contribué à la performance globale en 2024 contrairement aux années antérieures.

Citons les principaux contributeurs :

- Le rachat anticipé des obligations Vivendi par l'émetteur suite au split en 4 sociétés distinctes
- La revalorisation des obligations Nexity suite aux cessions d'activité
- Le portage sur les obligations Tag Immobilien suite au refinancement
- La revalorisation des obligations Clariane suite à l'augmentation de capital
- La vente des obligations Morphosys à Novartis suite à l'OPA

On voit à travers cette liste la typologie très large des opérations et la diversité des opportunités.

Nous restons positifs sur 2025. Les progrès technologiques liés à l'IA et les bouleversements géopolitiques seront des facteurs transformants forts pour les entreprises. Les transformations induites par ces facteurs seront des catalyses pour l'ensemble de nos activités Event Driven. En plus, l'activité primaire obligataire sera portée par les baisses des taux attendues et les refinancements des très nombreuses échéances de 2025-2026.

## PERSPECTIVES –EVENT DRIVEN CREDIT

Le fonds s'appuiera toujours en 2025 sur les deux stratégies mais, du fait de la forte activité Corporate, l'Event Driven Credit sera sans doute encore le principal moteur de performance.

De nombreuses obligations en situation Event Driven offre des belles perspectives, sauf nouvel accident sur le crédit, nous sommes confiants que l'activité devrait nous permettre de réaliser voire de dépasser nos objectifs globaux.

## ACTUALITES

### DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Nous sommes ravis d'accueillir Christina Perri pour le développement international. Pour plus de détails, retrouvez le communiqué de presse **ci-joint**

### HELIUM GLOBAL EVENT DRIVEN FUND\*

Le fonds combine toutes les stratégies Event Driven avec une approche opportuniste et en appliquant un effet de levier plus important (exposition brute cible : 400%) et des pondérations plus élevées sur certaines transactions à forte conviction. Réservé aux investisseurs qualifiés ou professionnels.

\*Fonds exclusivement destiné aux clients professionnels, minimum de souscription de 100K€ pour la part S



Ce document est diffusé uniquement à titre d'information et ne doit pas être considéré comme une offre de vente ou de souscription. Il ne constitue pas la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Ce document ne peut pas être copié, distribué ou communiqué, de façon directe ou indirecte, à une autre personne sans le consentement explicite de Syquant Capital. Le plus grand soin a été apporté pour fournir des informations exactes. Toutefois, Syquant Capital décline toute responsabilité pour toute omission, erreur ou inexactitude dans ce document et pour toute information ne provenant pas de Syquant Capital. Aucune action judiciaire ne pourra être engagée à l'égard de Syquant Capital en se fondant sur cette information. Syquant Capital décline toute responsabilité en cas de pertes directes ou indirectes, causées par l'utilisation des informations fournies dans ce document. Avant de souscrire à ce produit, tout investisseur potentiel doit se procurer et lire attentivement le prospectus, disponible auprès de Syquant Capital. Tout investisseur potentiel doit tenir compte des restrictions réglementaires en matière de distribution. Compte tenu des risques d'ordre économique et boursier, il ne peut être donné aucune assurance que ce produit atteindra son objectif. La valeur des parts peut aussi bien diminuer qu'augmenter. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Ce document ne doit pas être mis à disposition ou détenu par une personne soumise à une juridiction qui l'interdirait par ses lois ou règlements en vigueur. En demandant ou en acceptant de recevoir ce document, le récipiendaire confirme qu'il a connaissance des lois et règlements de sa juridiction relatifs à la réception d'information concernant des fonds d'investissements. Le récipiendaire s'engage à ne pas transmettre ce document à quiconque et ne pas l'utiliser, ou l'information contenue dans ce dernier, d'une manière qui contreviendrait à la loi. Le prospectus de nos fonds sont disponibles gratuitement en français sur notre site internet ([syquant-capital.fr](http://syquant-capital.fr)) et sur demande à [ir@syquant.com](mailto:ir@syquant.com).

### **Personnes américaines**

Les actions ne sont pas et ne seront pas proposées à la vente ni vendues aux États-Unis d'Amérique, dans ses territoires et possessions et dans tous les domaines soumis à sa juridiction, ni à des Personnes américaines, sauf dans le cadre d'une transaction qui ne viole pas la loi des États-Unis d'Amérique sur les valeurs mobilières. Les Statuts permettent certaines restrictions à la vente et au transfert d'actions à des personnes restreintes et le Conseil d'administration a décidé que les Personnes américaines seront des personnes restreintes et sont définies comme suit :

Le terme « Personne américaine » désigne un citoyen ou résident des États-Unis, une société de personnes organisée ou constituée selon le droit de tout État, territoire ou possession des États-Unis d'Amérique, ou une société de capitaux organisée selon le droit des États-Unis d'Amérique ou de tout État, territoire ou possession des États-Unis d'Amérique, ou toute succession ou fiducie, autre qu'une succession ou fiducie dont le revenu provenant de sources hors des États-Unis d'Amérique ne peut pas être inclus dans le revenu brut aux fins du calcul de l'impôt sur le revenu aux États-Unis d'Amérique dont elle est redevable. Si un actionnaire devient ultérieurement une « Personne américaine » et si la Société a connaissance de ce fait, les actions détenues par cette personne peuvent faire l'objet d'un rachat obligatoire par la Société.

La distribution du présent Prospectus et l'offre des actions peuvent être restreintes dans certains pays. Il incombe à toute personne en possession du présent Prospectus et à toute personne souhaitant souscrire des actions de s'informer sur toutes les lois et réglementations applicables dans tous les pays pertinents et de les respecter. Les souscripteurs potentiels doivent s'informer sur les exigences légales qui s'appliquent ainsi que sur les réglementations de contrôle des changes et sur les impôts applicables dans les pays où ils sont domiciliés ou dont ils sont citoyens ou résidents.»

### **Avertissement CISA Suisse**

#### **Pour les parts "B" des fonds Helium Invest, Helium Fund, Helium Performance, Helium Selection :**

**1. Représentant :** le représentant en Suisse est CACEIS (Switzerland) SA (le « Représentant en Suisse »), ayant son siège au 35, Route de Signy, 1260 Nyon.

**2. Service de paiement :** le service de paiement en Suisse est assuré par CA Indosuez (Switzerland) SA, ayant son siège au 4 quai Général Guisan, 1204 Genève, Suisse (le « Service de Paiement en Suisse »).

**3. Lieu où les documents pertinents peuvent être obtenus :** e prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les statuts de la SICAV, la liste des achats et des ventes ainsi que les rapports annuel et semestriel peuvent être obtenus sur demande et gratuitement auprès du Représentant en Suisse.

**4. Publications :** les publications concernant la SICAV doivent être effectuées en Suisse sur la plateforme électronique « [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com) ». Les prix d'émission et de rachat ou de la Valeur Nette d'Inventaire, avec une note indiquant « à l'exclusion des commissions », de toutes les actions sont publiés à chaque émission et rachat d'actions sur « [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com) ». Les prix sont publiés quotidiennement sur la plateforme électronique « [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com) ».

**5. Paiement de rétrocessions et de rabais :** la Société ainsi que ses mandataires peuvent verser des rétrocessions aux distributeurs et partenaires de commercialisation afin de les rémunérer pour leur activité de distribution des actions de la SICAV en Suisse ou à partir de la Suisse. Cette indemnité permet notamment de rémunérer les prestations suivantes : mise en place de processus pour la souscription et la détention ou garde des actions ; Stockage et distribution de documents de marketing et juridiques ; Transmission ou disposition d'accès à des publications prescrites par la loi et autres publications ; Perception et accomplissement de devoirs de diligence dans des domaines tels que le blanchiment d'argent, éclaircissement des besoins de la clientèle et limitations de distribution ; Éclaircissement et réponses aux demandes spécifiques d'investisseurs ; Élaboration de matériel d'analyse de fonds ; Gestion centrale des relations (Relationship Management) ; Formation des conseillers à la clientèle dans le domaine des placements collectifs de capitaux ; Nomination et surveillance de sous-distributeurs ; Etablir des réunions clients ; Soutenir le processus d'intégration du client ; L'élaboration de matériel de marketing ; Traiter les requêtes des clients.

Soutenir le processus d'intégration du client ; L'élaboration de matériel de marketing ; Traiter les requêtes des clients. Les rétrocessions ne sont pas considérées comme des rabais, même si elles sont au final intégralement ou partiellement reversées aux investisseurs.

Conformément au droit suisse, les bénéficiaires de ces rétrocessions sont tenus de garantir une publication transparente et informent spontanément et gratuitement les investisseurs des rémunérations qu'ils pourraient recevoir pour la distribution.

Sur demande, ils sont tenus de communiquer les montants effectivement perçus pour la distribution des placements collectifs de capitaux aux investisseurs.

La Société et ses mandataires peuvent verser des rabais directement aux investisseurs, sur demande, dans le cadre de la distribution en Suisse ou à partir de la Suisse. Les rabais servent à réduire les frais ou coûts incombant aux investisseurs concernés. Les rabais sont autorisés aux conditions suivantes :

- i) Ils sont payés sur des frais de la Société et ne sont donc pas imputés en sus sur la fortune de la SICAV ;
  - ii) Ils sont accordés sur la base de critères objectifs ;
  - iii) Ils sont accordés aux mêmes conditions temporelles et dans la même mesure à tous les investisseurs remplissant les critères objectifs et demandant des rabais.
- Les critères objectifs d'octroi de rabais par la Société sont :
    - Le volume souscrit par l'investisseur ou le volume total détenu par lui dans la SICAV, ou le cas échéant dans la gamme de produits du promoteur ;
    - Le montant des frais générés par l'investisseur ;
    - Le comportement financier de l'investisseur (p.ex. participation au lancement de la SICAV ou durée de placement prévue) ;
    - La disposition de l'investisseur à apporter son soutien dans la phase de lancement d'une SICAV ;
 A la demande de l'investisseur, la Société et ses mandataires communiquent gratuitement le montant des rabais correspondants.
  - **6.Lieu d'exécution et for** : Le lieu d'exécution et le for sont établis au siège du Représentant en Suisse pour les actions distribuées en Suisse ou à partir de celle-ci.
  - **Pour les autres parts des fonds Helium Invest, Helium Fund, Helium Performance et Helium Selection :**
  - **1.Représentant** : le représentant en Suisse est CACEIS (Switzerland) SA (le « Représentant en Suisse »), ayant son siège au 35, Route de Signy, 1260 Nyon.
  - **2.Service de paiement** : le service de paiement en Suisse est assuré par CA Indosuez (Switzerland) SA, ayant son siège au 4 quai Général Guisan, 1204 Genève, Suisse (le « Service de Paiement en Suisse »).
  - **3.Lieu où les documents pertinents peuvent être obtenus** : le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les statuts de la SICAV, la liste des achats et des ventes ainsi que les rapports annuel et semestriel peuvent être obtenus sur demande et gratuitement auprès du Représentant en Suisse.
  - **4. Publications** : les publications concernant la SICAV doivent être effectuées en Suisse sur la plateforme électronique « [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com) ». Les prix d'émission et de rachat ou de la Valeur Nette d'Inventaire, avec une note indiquant « à l'exclusion des commissions », de toutes les actions sont publiés à chaque émission et rachat d'actions sur « [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com) ». Les prix sont publiés quotidiennement sur la plateforme électronique « [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com) ».
  - **5.Lieu d'exécution et for** : le lieu d'exécution et le for sont établis au siège du Représentant en Suisse pour les actions distribuées en Suisse ou à partir de celle-ci.

#### **AVERTISSEMENT AIF**

- Ce document est réservé aux Investisseurs Qualifiés tels que définis par la loi irlandaise et est fourni à la demande du destinataire uniquement à titre d'information et de discussion. Il ne constitue ni un conseil en investissement ni une offre ou une invitation à la vente ou toute forme de contrat contraignant.
- La directive AIFMD (Directive 2011/61/UE) est transposée en droit irlandais par le Règlement européen (Gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs) de 2013 [S.I. No 257 de 2013] (tel que modifié) (le "Règlement AIFM"). Ce document est strictement confidentiel et ne peut être communiqué à des tiers, distribué ou reproduit sans le consentement exprès et écrit de SYQUANT Capital.
- Les investisseurs potentiels doivent certifier par écrit qu'ils répondent aux critères minimums pour constituer un Investisseur Qualifié via le questionnaire KYBR avant toute souscription ou transfert d'actions.
- Ceci est une communication marketing strictement réservée aux investisseurs professionnels au sens de la Directive 2014/65/UE.
- Les prospectus de nos fonds sont disponibles gratuitement en anglais sur notre site internet ([syquant-capital.fr](http://syquant-capital.fr)) et sur demande à [ir@syquant.com](mailto:ir@syquant.com).
- Ce document ne constitue pas une offre ou une sollicitation par quiconque dans toute juridiction où une telle offre serait illégale ou dans laquelle la personne faisant une telle offre ou sollicitation n'est pas qualifiée pour le faire ou à quiconque il serait illégal de faire une telle offre ou sollicitation. Les personnes requérant cette présentation s'engagent à consulter les informations réglementaires. Le(s) produit(s) décrit(s) ici n'est/ne sont pas disponible(s) pour toutes les personnes dans toutes les zones géographiques. Des risques importants sont associés à l'investissement dans le Fonds. L'investissement peut ne pas convenir à tous les investisseurs et est destiné aux investisseurs sophistiqués qui ont pleinement compris les risques associés à un tel investissement et peuvent accepter une perte substantielle ou totale de leur investissement.
- Chaque investisseur potentiel doit examiner le Prospectus du Fonds qui contient des informations importantes concernant les facteurs de risque, les performances passées et les aspects matériels du Fonds et qui doit être lu attentivement avant toute décision d'investissement. Les performances passées ne garantissent pas les résultats futurs, et aucune assurance ne peut être donnée que le(s) produit(s) décrit(s) ici produira(ont) des résultats d'investissement favorables ou que les objectifs d'investissement du Fonds seront atteints ou que l'investisseur recevra un retour sur tout ou partie de son investissement.
- Ce fonds a été enregistré pour sa commercialisation en Allemagne, France, Luxembourg, Norvège et Suède depuis le 12/12/2023, au Royaume-Uni depuis le 26/10/2023, en Irlande depuis le 09/10/2023, en Italie depuis le 09/01/2024, aux Pays-Bas depuis le 30/05/2024, au Danemark depuis le 25/06/2024 et en Suisse depuis le 26/06/2024.
- **Personnes américaines** Le FIA n'a pas été et ne sera pas offert à la vente ou vendu aux États-Unis d'Amérique, leurs territoires ou possessions et toutes les zones soumises à leur juridiction, ou aux Personnes américaines, sauf dans une transaction qui ne viole pas les lois sur les valeurs mobilières des États-Unis d'Amérique. L'Acte constitutif permet certaines restrictions sur la vente et le transfert d'actions à des personnes restreintes et le Conseil d'administration a décidé que les personnes américaines seront des personnes restreintes.
- **Avertissement CISA Suisse**
- 1. **Représentant** : le représentant en Suisse est CACEIS (Switzerland) SA, 25, Route de Signy, 1260 Nyon, Suisse.
- 2. **Agent payeur** : l'agent payeur en Suisse est CA Indosuez, 4 quai Général Guisan, 1204 Genève, Suisse.
- 3. **Lieu où la documentation pertinente peut être obtenue** : le Prospectus, les Statuts et le rapport annuel et semestriel, les états financiers annuels peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse.
- 4. **Lieu d'exécution et juridiction** : le lieu d'exécution et de juridiction est le siège social du représentant en Suisse en ce qui concerne les Actions distribuées en et depuis la Suisse.
- 5. **Paiement des rétrocessions** : le Fonds/La Société de gestion et ses agents peuvent payer des rétrocessions comme rémunération pour l'activité de distribution concernant les Actions du Fonds en ou depuis la Suisse. Cette rémunération peut être considérée comme un paiement pour les services suivants en particulier : Distribution d'Actions. Les rétrocessions ne sont pas considérées comme des rabais, même si elles sont finalement transmises, en totalité ou en partie, aux investisseurs. Les bénéficiaires de ces rétrocessions doivent assurer une divulgation transparente et informer les investisseurs, sans sollicitation et gratuitement, du montant de la rémunération qu'ils peuvent recevoir pour la distribution. Sur demande de l'investisseur, les bénéficiaires des rétrocessions doivent divulguer les montants qu'ils reçoivent effectivement concernant l'ICAV distribué à cet investisseur.